VILLE DE PESSAC

Repas à domicile

Fonctionnement et menus du service de portage de repas à domicile.

Le portage de repas

Chaque année, près de 48 447 repas sont livrés par les agents du service de portage de repas à domicile du CCAS de la Ville de Pessac. Ce service, réservé aux personnes âgées de plus de 60 ans et/ou en situation de handicap, permet de proposer des repas équilibrés, de rompre l'isolement et d'assurer une veille régulière des personnes fragilisées.

Le pôle autonomie santé du CCAS (Centre communal d'action sociale) assure le portage des repas au domicile de personnes âgées ou handicapées, qui ne sont plus en mesure de faire leurs courses ou de confectionner leur repas. Cela leur permet de recevoir une nourriture équilibrée et variée. Chaque jour, 191 Pessacais en moyenne, bénéficient de ce service pour environ 4 000 repas livrés par mois.
Une enquête de satisfaction a été menée en 2017; plus de 80% des bénéficiaires y ont répondu : 75% des usagers sont très satisfaits du personnel du CCAS et 80% des bénéficiaires sont satisfaits par la variété des menus.

Comment bénéficier de la prestation ?

Pour bénéficier de cette prestation, il faut faire une demande auprès de l'Espace Seniors. Le dossier est ensuite étudié en commission. Le coût du service est soumis à un barème en fonction des ressources. Aucune condition obligatoire n'est exigée, mise à part la possession d'un réfrigérateur pour stocker les plateaux-repas.

Un service à la carte

Le portage de repas peut être permanent ou temporaire. Les repas sont variés et équilibrés. La brigade, composée de quatre agents et de deux remplaçants, réalise 4 tournées par jour. Sous forme de plateaux-repas, les menus sont livrés par un véhicule frigorifique à partir de 8 heures du matin et seront réchauffés ensuite par leurs destinataires.
Des repas supplémentaires peuvent être remis le vendredi pour le samedi. L'atout de ce service, c'est sa souplesse. Pour changer de formule, il suffit de prévenir le CCAS 24 heures avant.

Tisser un lien social

Le portage de repas reste un service très important pour le maintien à domicile des personnes âgées.

De nombreux bénéficiaires vivent seuls.
Il permet ainsi de tisser un lien social avec les personnes isolées. Ce service permet d'assurer une veille car l'agent est parfois l'unique personne que l'usager voit de toute la journée. Les agents ont aussi un rôle de vigilance et de prévention. Il peuvent alerter s'ils remarquent que les repas ne sont pas consommés ou que la personne ne va pas bien. Cette prestation complète bien souvent un plan d'aide plus général où infirmières libérales et auxiliaires de vie aident ces personnes.

Le 28 février 2019, France bleu Gironde a réalisé une émission consacrée au portage de repas à domicile, avec, notamment le témoignage de simone, 98 ans, qui en bénéficie. Vous pouvez retrouver l'émission en allant sur cette page du site francebleu.fr.

CONTACT

Accueil seniors et handicap

05 57 93 67 49
Courriel

Ville de PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS